

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 avril 2014 - 20 heures 30

Secrétaire de séance : Nicolas COUTURIER

12 présents - 3 absents

Pacte fiscal COR - Commune

Afin de neutraliser la pression fiscale et de maintenir l'égalité entre les contribuables du territoire, tout en préservant les ressources de la COR et des communes, le Conseil Municipal accepte la signature d'un pacte fiscal entre la COR et la Commune pour l'année 2014.

Vote des taxes locales

Le Conseil Municipal, après avoir accepté le pacte fiscal proposé par la COR :

- Vote les taux des trois taxes directes locales soit :

	Base	Taux	Produit
Taxe habitation	565.700	6,34 =	35.865
Taxe foncier bâti	739.400	13,29 =	98.266
Taxe foncier non bâti	32.500	32,72 =	10.634

Soit un total d'impôts mis en recouvrement par la Commune de **144.765 Euros**.

Contribution de la commune au SIVU - Ecole de musique

La part contributive de la Commune au Syndicat intercommunal à vocation unique pour l'enseignement artistique pour l'année 2014 s'élève à la somme de 5.404,77 Euros.

Le Conseil Municipal approuve le recouvrement direct sur les contribuables.

Décision modificative du Budget

Suite à la signature d'un pacte fiscal entre la COR et la Commune, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire un virement de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement de l'article 73111 Taxes foncières et d'habitation à l'article 7321 Attribution de compensation, comme suit :

Article 73111	:	- 29.644 Euros
Article 7321	:	+ 29.644 Euros

Séance levée à 22 heures 40

Fait à Saint-Vincent-de-Reins

Le 3 mai 2014

